**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 23 SEPTEMBRE 2016.**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX S., VIAL V.,**

**MM. ALLIER J-F , AUBERIC A, BONFILS L., COLLOMB K, DELAUP L.,**

**LOUIS-PALLUEL A., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**ABSENTE : Mme BOUZIN L., Excusée a donné pouvoir à M. DELAUP**

Sur proposition du Maire, une question est ajoutée à l’ordre du jour et examinée en début de séance.

**I AUBERGE**

Acceptation à l’unanimité de l’option du lot 11 de l’offre, Froid Cuisine Service pour un montant de 11 150€ HT

**II PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

 A l’unanimité, le Conseil décide d’accorder à la Société Solaire Direct l’autorisation d’organiser les mesures compensatoires se rapportant à la réalisation du Parc Photovoltaïque.

**III TRAVAUX AEP**

De manière à payer les travaux en cours sur le réseau d’eau, dans l’attente du versement attendu des subventions et du FCTVA il est nécessaire d’effectuer un emprunt à court terme.

Après examen des propositions bancaires, à l’unanimité le Conseil décide de retenir la proposition du Crédit Agricole au taux de 0.65% + 0.10% de frais pour une durée de 2ans remboursable sans pénalité à tout moment.

**IV CONVENTION DE PATURAGE**

Mme Arnaud Magali de Ribeyret sollicite la passation d’une convention de pâturage sur la parcelle E 198a pour une superficie de 35ha. Unanimement le Conseil donne son accord pour passer convention, sous réserve que ne soient pas installées de clôture et pour une redevance annuelle de 50€.

**V AOT de L’AUBERGE**

A la demande de la Préfecture, des modifications sont apportées au contrat d’Autorisation d’Occupation Temporaire de l’auberge, jugé trop contraignant. Le bureau d’étude a établi un nouveau contrat que le Conseil approuve unanimement, autorisant le maire à le signer.

**VI DECISIONS MODIFICATIVES**

Pour assurer la dépense concernant les travaux sur les réseaux d’eau : - 9000€ sur le compte entretien des bâtiments et + 9000 € au compte extension réseaux.

Votées à l’unanimité

**VII RENCONTRE DES 4 BOUÏNES**

Compte tenu des dépenses, le CM unanime décide de demander une participation de 40€ aux trois communes de Chanousse, Montclus, Montjay.

**VIII SUBVENTION ASSOCIATION**

La subvention 2016 accordée au Foyer Rural est de 750€. Votée à l’unanimité.

**IX AVENANT BUREAU ETUDES**

Un avenant est proposé par le bureau d’études, Hydrétudes, chargé de l’étude et du suivi des travaux sur les réseaux d’eau de manière à ajuster les frais de maîtrise en fonction du montant des travaux.

L’avenant est voté à l’unanimité pour un montant de 12 900€HT

**X CONTRAT ALARME INCENDIE**

Un contrat global concernant les alarmes des divers bâtiments sera demandé à la société Avenir Radio.

**XI CONVENTION SYME**

Le syndicat d’électrification demande que soit signée une convention, pour une durée de 20 ans, concernant l’occupation de terrain privé pour la création, Place du 19 mars 62, d’un emplacement pour l’entretien et l’exploitation d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Le Conseil unanime autorise le maire à signer cette convention.

**XII CITY STADE**

Le maire donne lecture d’une demande émanant de jeunes habitants de la Commune, pour la création d’un city stade ou terrain multisport.

Le Conseil réfléchit à cette question.

Le maire

Luc DELAUP